

République Tunisienne  
Ministère des affaires de la Jeunesse et des Sports  
Agence Nationale Anti-Dopage (ANAD)

Consultation n° 04/2020

Acquisition des équipements médicaux de prélèvement biologique dans le cadre du contrôle du dopage chez les sportifs

L'ANAD annonce le lancement de la consultation n° 04/2020 en vue de l'acquisition des équipements de contrôle du dopage chez les sportifs répartis comme suit :

<u>ARTICLE</u>	<u>Désignation</u>	<u>Qtité</u>	<u>LOT</u>
01	Kit pour contrôle antidopage urinaire chez les sportifs لوازم طبية لمراقبة تعاطي المنشطات لدى الرياضيين (عينة بولية)	600	<b>LOT unique</b> Acquisition des équipements médicaux de prélèvement biologique dans le cadre du contrôle du dopage chez les sportifs
02	Gobelet Collecteur d'urine chez les sportifs لوازم طبية لأخذ العينة البولية لدى الرياضيين	800	
03	Equipement pour échantillon urinaire partiel chez les sportifs لوازم العينة البولية الجزئية لدى الرياضيين	250	

Les fournisseurs désirant y participer sont priés de tirer (gratuitement) le dossier de la consultation du siège de l'ANAD sis à **Immeuble Narcisse 1<sup>er</sup> étage, Avenue du Japon Montplaisir 1073 Tunis**, ou le télécharger du site web de l'ANAD ([www.anad.tn](http://www.anad.tn)) ou celui des Marchés publics

Les offres doivent être envoyées obligatoirement sous plis fermés par voie postale recommandée avec accusé de réception ou par poste rapide ou déposées directement au bureau d'ordre de l'ANAD à la même adresse contre récépissé, et ce dans un délai ne dépassant pas le **31 Mars 2020 -12h00-** sachant que le cachet du bureau d'ordre représente l'unique moyen de vérifier la date de réception.

Toute offre qui parviendra après la date limite de réception des offres sera éliminée. L'offre préparée par le soumissionnaire doit être présentée dans une enveloppe extérieure portant la mention: "**A l'attention de Monsieur le Directeur Général de ANAD. Ne pas ouvrir. Consultation 04/2020 Acquisition des équipements médicaux de prélèvement biologique dans le cadre du contrôle du dopage chez les sportifs**"

Cette enveloppe doit contenir obligatoirement les pièces administratives exigées par le cahier des charges, la caution provisoire (d'un montant de cinq cent dinars 500 Dinars Tunisiens), une enveloppe A "offre technique" et une enveloppe B "offre financière" exigée par le cahier des charges.

La séance d'ouverture des plis est publique, elle aura lieu le 31 Mars 2020 à 14h au siège de l'ANAD.

La validité de la caution provisoire est fixée à 90 jours à compter du jour suivant la date limite de réception des offres, et ce conformément au cahier des charges.